



LA PLATEFORME DES ENGAGEMENTS

INDEX

LA PLATEFORME DES ENGAGEMENTS

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

- Les retombées économiques
- L'emploi local
- Les partenariats écoles-entreprises
- Le développement durable
- L'environnement et l'intégration paysagère
- L'intégration du chantier dans la vie quotidienne

LA PLATEFORME DES ENGAGEMENTS

DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION À CYCLE COMBINÉ AU GAZ NATUREL À LANDIVISIAU, LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE A SOUHAITÉ METTRE EN PLACE UN PROJET DE TERRITOIRE CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU PAYS DE LANDIVISIAU.

Depuis le 24 avril 2012, des citoyens du Pays de Landivisiau ont formé **6 groupes de travail** composés de profils variés : riverains, acteurs économiques, élus, acteurs du monde associatif, éducatif, public et para-public. A l'issue d'une quinzaine de réunions, **ce travail a donné lieu à de nombreuses propositions** pour contribuer à l'élaboration de ce projet d'intérêt général.

Ces propositions ont été enrichies par le dialogue organisé avec la population lors de la journée portes ouvertes de présentation du projet, qui a eu lieu le 7 juillet 2012, ainsi que par des propositions présentées dans l'espace d'information et via le site internet www.landivisiau-lacentrale.com

CES PROPOSITIONS S'ARTICULENT AUTOUR DES THÈMES SUIVANTS :

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

EMPLOI LOCAL

PARTENARIAT ÉCOLES-ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE

INTÉGRATION DU CHANTIER DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Après analyse de ces propositions, la Compagnie Électrique de Bretagne a retenu les principes d'action et de réflexion décrits dans ce document.

Les engagements et les thèmes sont classés dans le document de manière arbitraire, sans niveau de priorisation.

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

01

GUIDE DES ENTREPRISES ET COMMERCES

Publication et distribution d'un guide des entreprises et commerces locaux dans le secteur des services (hôtellerie, loisirs, restauration, etc.). Ce guide sera créé avec le concours des collectivités locales et des Chambres de Commerce et il sera diffusé à tous les intervenants du projet.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

02

CHARTRE SUR LE RECOURS AUX SERVICES LOCAUX

Elaboration d'une charte assurant la promotion des entreprises de services locales ayant vocation à être souscrite par les intervenants du projet (entreprises pendant la phase de chantier, sous-traitants pendant la phase d'exploitation).

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

03

INFORMATION ENTREPRISES

Mise en place d'un (ou plusieurs) événement(s) d'information sur le chantier de construction permettant aux entreprises locales de se renseigner sur les prestations requises pour la construction de l'unité de production. Ces événements d'information seront adaptés aux différents corps de métier concernés.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

04

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, notamment par voie de presse, permettant aux entreprises locales intéressées par le chantier de construction de l'unité de production de se signaler.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

05

SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

Organisation de séances pédagogiques d'explications et d'accompagnement des entreprises locales intéressées par le chantier afin que leurs réponses aux appels d'offres lancés pour les prestations à sous-traiter pour le chantier de construction de l'unité de production, soient techniquement et opérationnellement cohérentes avec les contraintes du chantier.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

06

INTERFACE CONSTRUCTIVE ENTRE LES NIVEAUX DE SOUS-TRAITANTS

Communication, aux sous-traitants de premier ordre du constructeur, des informations concernant les entreprises locales ayant manifesté leur intérêt pour le chantier de construction. Seules les informations que les entreprises locales concernées auront accepté de rendre publiques seront communiquées.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

EMPLOI LOCAL

07

BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE

Communication de façon détaillée des besoins en main d'œuvre pour le chantier de construction de l'unité de production et pendant la phase d'exploitation de celle-ci. Cette analyse sera faite sur la base des informations collectées pour des chantiers similaires. Ces besoins seront détaillés en termes de compétences, de formation et de modalités de recrutement envisagées (contrats à durée déterminée ou indéterminée, emplois directs ou indirects, etc.)

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

08

CHARTRE DE L'UTILISATION DES SERVICES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Coordination avec les acteurs locaux de la promotion de l'emploi (Pôle Emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie, etc.). Ceux-ci ont émis l'idée de créer un « guichet emploi unique » permettant de centraliser toutes les offres et demandes d'emplois pour le projet, aussi bien pour la phase chantier que pour la phase d'exploitation. Le « guichet emploi unique » pourra ainsi veiller à promouvoir et prioriser l'emploi local. En particulier, à l'aide des informations sur les profils recherchés, le « guichet emploi unique » pourra mettre en place des programmes de formation adaptés en cas de pénurie des profils recherchés. De son côté, la Compagnie Électrique de Bretagne s'engage à faciliter la création du « guichet emploi unique » et de mettre à disposition des interlocuteurs clairement identifiés. Une communication transparente entre la Compagnie Électrique de Bretagne et le « guichet emploi unique » sera mise en place. Des comités de pilotage regroupant les acteurs locaux de la promotion de l'emploi et la Compagnie Électrique de Bretagne seront organisés régulièrement.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

09

INCITER LES SOUS-TRAITANTS À FAIRE APPEL AU GUICHET UNIQUE

Incitation des entreprises sous-traitantes à travailler avec le « guichet emploi unique » qui aura été mis en place.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

10

CLAUDE D'INSERTION SOCIALE DANS LES APPELS D'OFFRE

Promotion de l'emploi local par l'intégration d'une clause d'insertion sociale dans les appels d'offres menés pour le chantier et pour l'exploitation de l'unité de production.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

PARTENARIATS ÉCOLES-ENTREPRISES

11

VISITE DE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Organisation d'ateliers pédagogiques liés au chantier de construction et à l'unité de production. Pour les plus jeunes, ces ateliers seront accompagnés d'activités de découverte du monde de l'énergie et de l'électricité. Pour les lycéens et étudiants, une initiation aux enjeux du débat sur la transition énergétique sera prévue. Pour les professionnels de la formation, des visites spécifiques seront organisées.

Mise en œuvre : Pendant les phases de construction et d'exploitation de l'unité de production

12

FORUM DES MÉTIERS

Participation à des actions de sensibilisation aux métiers de l'énergie. En particulier, ces actions devront permettre aux personnes travaillant sur le projet, et ayant différents profils, de venir présenter leur parcours aux lycéens et aux étudiants.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

13

ANIMATIONS SUR LE MONDE DE L'ÉNERGIE

Proposition d'animations sur les thématiques de l'énergie, dédiées aux écoliers et aux collégiens. Ce projet sera conçu avec des universitaires. Sa mise en place pourra être confiée à une Junior Entreprise du Finistère.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

14

CONFÉRENCES SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN

Proposition de conférences pour les universités et les établissements d'études supérieures du Finistère sur les enjeux énergétiques de demain, appliquées au cas particulier de la Bretagne.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

15

PROGRAMME DE STAGES OU DE FORMATIONS EN ALTERNANCE

Mise en place d'un programme de stages ou de formations en alternance pour des jeunes pendant la phase chantier ou la phase exploitation du projet. Ce programme répondra à des objectifs pédagogiques qui seront clairement identifiés, afin d'en assurer la pertinence.

Mise en œuvre : Pendant la phase de construction de l'unité de production

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

16

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Référencement et accompagnement des artisans locaux susceptibles de générer au travers de leurs propres services des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

17

VALORISATION TRANSPARENTE DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Possibilité de rachat par Direct Energie, à un prix défini par contrat, des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les artisans locaux référencés. La liste des artisans locaux référencés ainsi que le nombre total des CEE produits seront rendus publics.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

18

DÉPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE D'UN OUTIL DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Installation offerte pour les mille premiers clients bretons de Direct Energie, souhaitant en bénéficier, d'un boîtier d'économie d'énergie leur permettant de connaître et maîtriser leur consommation.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

19

DÉPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE D'UN ABAISSEUR DE TENSION POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC

Déploiement à prix coûtant de mille abaisseurs de tension pour éclairage public (produit Varilum) au bénéfice des communes bretonnes manifestant leur intérêt. Cet outil permet de réduire la consommation de l'éclairage public en réduisant la tension d'alimentation tout en maintenant un niveau d'éclairage satisfaisant.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

20

PROJETS DE MÉTHANISATION

Soutien au développement de projets de méthanisation qui pourraient voir le jour en Bretagne. Le gaz produit par ces installations de méthanisation pourrait être acheté par la Compagnie Electrique de Bretagne afin qu'il fasse partie de l'approvisionnement de l'unité de production à Cycle Combiné au Gaz Naturel.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

21

RÉSEAU DE CHALEUR POUR CHAUFFER LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mise en place, en partenariat avec la ville de Landivisiau et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, d'un réseau de chaleur permettant de chauffer des bâtiments publics communaux et intercommunaux à partir de la chaleur générée par le site.

Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production

22

ORGANISATION DE TRANSPORT

Mise en place de solutions de transport optimisant les économies d'énergies et réduisant l'impact environnemental pour le personnel travaillant sur le site pendant la phase de construction.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

23

BORNES ÉLECTRIQUES

Mise en place sur le site de l'unité de production des bornes de rechargement de voitures électriques pour la population locale

Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production

24

UN SITE MULTI-ÉNERGIES À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Installation de panneaux photovoltaïques et de micro-éoliennes sur les toitures des bâtiments administratifs de l'unité de production, afin de promouvoir le développement de ce type d'installation en Bretagne. Par ailleurs, la Compagnie Électrique de Bretagne s'engage à tout mettre en œuvre pour construire un bâtiment se rapprochant des certifications de haute qualité environnementale notamment BEPOS (bâtiment à énergie positive).

Mise en œuvre : Pendant la phase de construction de l'unité de production

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

ENVIRONNEMENT ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE

25

ÉCHANGE AVEC DES RIVERAINS SUR DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Visite d'une unité de production existante comparable, ouverte à des représentants de la population et, en particulier, à des représentants de l'activité agricole traditionnelle et biologique.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

26

PROJET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE HAUTE QUALITÉ

Réalisation d'un projet d'intégration architecturale et paysagère de haute qualité. Pour ce faire, les architectes et paysagistes du projet prendront notamment en considération les meilleures propositions (concernant, entre autre, le positionnement des bâtiments dans le site, l'aspect visuel de ces bâtiments, le choix des matériaux et couleurs des revêtements, la création de talus pour des plantations, le choix des essences, des aménagements, des espaces verts, etc.) exprimées par les groupes de travail et la population pendant les échanges de la journée portes ouvertes de présentation du projet, par les internautes s'exprimant via le site <http://www.landivisiau-lacentrale.com> ou par les citoyens visitant l'espace d'information du projet.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

27

EXPOSITION DE REPRÉSENTATIONS ARCHITECTURALES DE PROJETS SIMILAIRES

Présentation, dans l'espace d'information du projet, des exemples d'autres unités de production semblables à celle prévue à Landivisiau. Des vues comparatives entre des représentations architecturales de ces projets et des photographies des projets réalisés seront également présentées.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

28

RÉUNIONS D'INFORMATION DU PUBLIC EN AMONT

Organisation de réunions d'information (comprenant en particulier une journée portes ouvertes). De plus, l'ouverture d'un espace d'information doit permettre à la population de venir s'informer sur le projet aux heures et jours précisés. Par ailleurs, des réunions dédiées à des sujets spécifiques ou s'adressant à certains segments de la population (spécialistes de l'environnement, professionnels de la santé, de l'écologie, des associations de différentes natures, etc.) pourront être envisagées.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

29

EXPOSITION DE LA MAQUETTE DU PROJET

Création d'une maquette du projet qui sera exposée à Landivisiau, dans l'espace d'information du projet, et qui permettra à la population de visualiser le projet architectural et paysager prévu.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

LES 35 ENGAGEMENTS DE LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DE BRETAGNE

INTÉGRATION DU CHANTIER DANS LA VIE QUOTIDIENNE

30

PROTECTION DES ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU

Veille renforcée en matière de protection des zones humides et des cours d'eau à proximité du site, tout particulièrement pendant la phase chantier. En particulier, une zone tampon sera créée entre ces zones et la bordure des installations.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

31

PLAN DE PROTECTION ENVIRONNEMENTAL

Veille en matière de la protection de l'environnement, en particulier les cours d'eau, les nappes phréatiques ou encore les zones et routes avoisinantes. Un plan de protection sera ainsi établi, tout particulièrement pendant la phase chantier. Il comprendra, entre autre, la mise en place d'un système de captage des eaux pluviales et de ruissellement pendant la phase chantier, d'un système d'assainissement ou de collecte pour traitement des eaux usées, d'un système de tri des déchets générés, d'un système de nettoyage des roues des engins de chantier... Cette démarche de protection de l'environnement pendant la phase construction s'inscrit dans le cadre de l'obtention d'un « Pavillon Vert » pour le chantier.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

32

PLAN DE RESPECT DE LA VIE LOCALE

Mise en place d'un plan de respect de la vie locale, avec pour objectif de minimiser les éventuelles nuisances sonores, de propreté ou de circulation pendant la phase de construction. La mise en place d'horaires de travail respectueux du calme environnant, la définition des voies d'accès permises ou interdites au chantier (voire l'aménagement de voies d'accès spécifiques), la prise en compte des heures de circulation de pointe, seront notamment examinées pour atteindre cet objectif de réduction des éventuelles nuisances.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

33

PLAN D'INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DU CHANTIER

Mise en place d'un plan d'information pédagogique et transparent sur l'activité du chantier de construction ouvert à toute la population : résidents, agriculteurs, artisans, entrepreneurs. La population sera ainsi informée sur le calendrier du projet, les activités en cours, le personnel présent sur site, le respect des normes en vigueur, les actions mises en place, etc. Le site internet de l'unité de production pourra servir, entre autre, de relai d'information vis-à-vis de la population avoisinante.

Mise en œuvre : Dès le début de la phase de construction de l'unité de production

34

SAISINE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Association de la commission locale de l'eau dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Si demandée, une présentation du dossier ICPE sera organisée auprès de la commission locale de l'eau.

Mise en œuvre : Pendant la phase de développement du projet

35

OUVERTURE AU PUBLIC DU SITE

Ouverture du site au public afin de permettre des circuits de visites interactifs (pour des étudiants, touristes, associations, etc.). Afin de permettre l'accueil du public, une exposition sur l'énergie sera créée et une salle suffisamment dimensionnée pour la réception des groupes sera aménagée.

Mise en œuvre : Pendant la phase d'exploitation de l'unité de production

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

EMPLOI LOCAL

PARTENARIAT ÉCOLES - ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE

INTÉGRATION DU CHANTIER DANS LA VIE QUOTIDIENNE



Papier recyclé



COMPAGNIE
ÉLECTRIQUE
DE BRETAGNE